



Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

ARRETE DU PRESIDENT

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Vu les effectifs recensés dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne établies par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes approuvées le 23 février 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur par voie de promotion interne est fixée comme suit :

- *Monsieur GAUTHIER Christian – Commune de Veynes*

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 01 janvier 2026.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans. Une nouvelle inscription peut être demandée deux fois pour une durée respective d'un an, si le candidat non recruté fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins avant l'échéance de la liste.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion, transmis à Madame le Préfet des Hautes-Alpes et transmis à tous les Centres de Gestion.

ARTICLE 5 : En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Gap, le 23 mars 2026

Le Président,

Marcel CANNAT

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20260327-26_01812-AR
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026